



Association loi 1901

Association « Cheminots Amiante »

5 rue Pleyel Calliope 3ème étage

93200 Saint-Denis

Téléphone 01 76 58 12 21

<http://cheminotsamiante.free.fr>



Bulletin N° 55

Sommaire

- Flyer Cheminots Amiante..Page 2
- Assemblée Générale.....Page 3
- Les brèves.....Page 4

Bulletin
N° 55
Mai 2022

EDITO par Pierre Beching

Bonjour à toutes et à tous.

Enfin l'espoir de vivre sans masque et sans vaccin se précise.

Serait-ce le bout du tunnel? L'avenir nous le dira... Mais il est temps de retrouver nos gestes d'antan sans restrictions. En tout les cas notre vie associative reprend ses activités. Nous programmons nos réunions ordinaires et préparatoires. Nous accueillerons comme auparavant les victimes éventuelles et traiterons leurs dossiers. En ce qui concerne notre bulletin, une page sera consacrée « vous n'êtes pas seul face à l'amiante » et sera ventilée vers les structures d'actifs et retraités, histoire de rafraîchir les mémoires. Nous surveillerons attentivement les décisions de justice sur le préjudice d'anxiété. Nous tenterons de comprendre les arrêtées des prud'hommes, de cour d'appel, de cassation et des indemnités octroyées aux victimes. Dans ce bulletin nous insérerons deux décisions de justice diamétralement opposées qui nous laisserons pantois. Cette année notre assemblée générale se tiendra le 14 juin. Je vous invite à nous rejoindre.

À bientôt

Le président

Invitation à la 22^{ème} assemblée générale

« Cheminots Amiante » le mardi 14 juin 2022

Salle « 625 » au 6^{ème} étage

CCE SNCF — 9 rue château Landon PARIS 10

Avez vous été exposés à des fibres d'amiante ?

L'amiante a été massivement utilisé dans :

- ▶ la construction et le bâtiment : plaques d'éternit, fibrociment, calorifugeage, isolation, flocage, dalles de sol, etc. ...
- ▶ A la SNCF ; tous les types de joints et de tresses, cheminées de contacteurs, locomotives diesel, protection de chauffage....
- ▶ tous les types de joints et de tresses et cheminées de contacteurs
- ▶ les protections des incendies et de la chaleur : plaques, vêtements.
- ▶ tous les types de freins et d'embrayages : matériel roulant et remorqué, tarages, engins de levage (grues) et de traction.

Si vous avez été exposés, même très faiblement, vous pouvez être atteints d'une des maladies provoquées par l'inhalation des fibres d'amiante, certaines se déclarent 30 à 40 ans après :

- ▶ asbestose,
- ▶ plaques pleurales et épaissements pleuraux.
- ▶ pleurésie, mésothéliome (cancer de la plèvre)
- ▶ cancer du poumon et de la plèvre

Chaque année de très nombreux actifs et retraités sont victimes d'une maladie due à l'amiante.

Les conseils de l'Association de Cheminots Amiante

Si vous avez été exposés à l'amiante

Faites vous examiner régulièrement par un spécialiste. La communauté scientifique recommande un scanner thoracique tous les 6 ans, à compter de la dixième année après le début de l'exposition à l'amiante. Le scanner est beaucoup plus précis que la radio et le tableau 30 B exige un scanner pour droit à la reconnaissance de la maladie professionnelle.

Si une maladie de l'amiante est constatée

- soit l'origine de la maladie est "professionnelle", déclarez votre maladie à la Caisse de Prévoyance ou à la CPAM.
- soit l'origine de la maladie est "environnementale", déclarez votre maladie au F.I.V.A.

Si vous avez des problèmes

- => soit pour effectuer le dépistage suivi post professionnel
 - => soit pour déclarer votre maladie
 - => soit pour faire reconnaître votre maladie
 - => soit pour faire indemniser correctement votre maladie
- demandez aide et assistance à l'association soit en tant que victimes soit en tant qu'ayant droits.

Pour *plus* de renseignements vous pouvez prendre contact avec l'**Association Cheminots Amiante**
5 rue Pleyel Calliope 3ème étage - 93200 Saint-Denis - Téléphone 01 76 58 12 21
ou consulter notre site <http://cheminotsamiantefree.fr>

et auprès des correspondants locaux suivants

Strasbourg : Pierre BECHINGER Laisser un message au 06 72 65 70 05
21 rue de Sarrebourg - 67300 SCHILTIGHEIM

Tours: Patrick GOUGEON - Tel. 06 1594 1804
33 rue de Tours -37150 BLERE

Lorraine: Jean-Luc FARNIER - Tel. : 06 70 13 13 75 - 7 rue des Cités - 54620 BASLIEUX

Lille: Daniel LECONTE Tél. 03 27 92 78 44 - 141 rue Jean JAURES - 59580 ANICHE

Périgueux : Michel MADIES Tel : 06 70 03 1046 - 21 route Broussas - 24430 COURSAC

BRETAGNE : Yves LARNE - Téléphone : 06 27 19 13 33

CONVOCAATION AG - Association « Cheminots Amiante »

Madame, Monsieur,

Vous êtes convoqués à l'Assemblée Générale de l'Association « Cheminots Amiante » qui aura lieu

le mardi 14 juin 2022

**Salle «625» au 6^{ème} étage
CCE SNCF — 9 rue château Landon**

ordre du jour

1. 9 h 00 Accueil.
2. 9 h 30 Ouverture de l'Assemblée Générale de l'Association Cheminots Amiante,
3. Rapport d'activités.
4. Rapport financier.
5. Rapport moral.
6. Rapport de la commission de contrôle.
7. Interventions et votes sur les divers rapports.
8. Questions diverses et débat.
9. Interventions d'invité(e)s.
10. Élection de la commission de contrôle.
11. Élection du conseil d'administration.
12. Clôture de l'Assemblée Générale.

Les personnes souhaitant se présenter au nouveau conseil sont priées de se faire connaître auprès de l'association,

Cordialement

Fait à Paris le 20 avril 2022

Le Président

Pierre BECHINGER



POUVOIR: Conformément aux statuts de l'association ,

Je soussigné(e) donne pouvoir à M de me représenter et voter à l'Assemblée Générale de l'association cheminots amiante du le mardi 14 juin 2022

Le à (bon pour pouvoir - signer)



Participation à l'Assemblée Générale de l'association cheminots amiante du mardi 14 juin 2022

À retourner à

Patrick GOUGEON avant le 1 juin 2022 par courrier ou par mail gougeon.patrick2@wanadoo.fr
33 rue de Tours – 37150 BLERE – Tél : 02 47 57 82 05 ou 06 29 69 59 56

Nom Prénom

Adresse

Participer au repas : OUI NON



■ La SNCF a été condamnée le 21 décembre 2021 par la cour d'appel de Paris à indemniser 119 anciens cheminots en raison de leur exposition à l'amiante sur leur lieu de travail. La Cour a condamné la SNCF à verser 10000 € pour les dommages et intérêts « en réparation du préjudice d'anxiété » à chacun de ces 119 ex.salariés « tous retraités maintenant »

Il y a « 119 décisions favorables et identiques », « dans des dossiers analogues » et « 25 arrêts défavorables » pour des dossiers qui n'avaient « pas été suffisamment étayés avec des témoignages de proches ou de collègues » a expliqué l'avocat. Ces anciens cheminots travaillaient « majoritairement à la maintenance dans les ateliers » a-t-il précisé. Cette procédure avait été lancée « en 2013 devant les prud'hommes » a-t-il ajouté. Sollicitée, la SNCF a répondu qu'elle ne ferait « aucun commentaire sur ce sujet ».



En 2015, une entreprise de l'Oise était condamnée à verser 8000 € à ses salariés « préjudice à l'amiante ». Mais le repreneur de l'équipement automobile, GARETT, a depuis obtenu gain de cause et exige le remboursement de ces fonds. Seulement l'argent depuis a été dépensé.

Cotisation 2022

Comme chaque année, l'association "Cheminots Amiante", revient vers vous afin de contribuer par votre participation à la bonne marche et à la pérennisation de notre association.

Pour l'année 2022 les cotisations restent inchangées et ceci depuis le début de l'association.

Cotisation à faire parvenir au trésorier:
Patrick GOUGEON 33 rue de Tours – 37150 BLERE